

## Le Compte Personnel Formation (CPF)

**Votre CPF vous permet de vous former tout au long de votre vie professionnelle. Il recense vos droits en euros, et vous donne la possibilité de choisir et de financer directement une formation auprès d'organismes reconnus.**

Pour connaître vos droits, il faut d'abord activer votre compte en ligne sur le site officiel "Mon Compte Formation" ou via l'application mobile. Vous pourrez y renseigner vos informations personnelles, puis vous connecter régulièrement pour suivre l'évolution de votre situation.

Grâce au moteur de recherche du site, vous pourrez trouver une formation qui vous intéresse et vérifier si elle est éligible. Si c'est le cas, vous pourrez vous inscrire directement en ligne et demander sa prise en charge financière à hauteur de la somme dont vous disposez.

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



Découvrez notre actualité  
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**